

## COMMUNE DE SAINTE CECILE D'ANDORGE

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

## Séance du 4 avril 2025

Le 4 avril 2025 à 18 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques PÉPIN, Maire.

Membres présents : Jacques PEPIN, André DUMAS, Dominique BONNET, Dorian DESIERES, Joris MICHEL, Philippe FALCHETTI, Joddy DUMAZERT, Delphine BLADOWSKI. Andrée RIGAUD, Emilie MAURIN.

Membres représentés : Laurent AIGLON par Joris MICHEL, Dominique PANTEL par Jacques PEPIN.

Membres absents : -

Secrétaire de séance : Dominique BONNET

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.

Nombre de présents : 10

Total exprimé : 12

Vote par procuration : 2

Absents excusés : 0

## BUDGET – APPROBATION DU COMPTE COMPTE FINANCIER UNIQUE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 la Commune de Ste Cécile Cécile adopte le Compte Financier Unique (fusion du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2024).

Monsieur le Maire ne peut pas prendre part au vote du Compte Financier Unique 2024. Monsieur DUMAS est donc désigné président de séance à l'unanimité.

CFU 2024 Budget principal :

COMMUNE DE STE CECILE D'ANDORGE - Commune de Ste Cécile d'Andorge - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	312 721,63	520 551,68	833 273,31
	Recettes réalisées (1)	B	144 514,77	634 540,91	779 054,68
	Restes à réaliser	C	90 825,00	0,00	90 825,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	230 247,24	683 416,35	922 663,59
	Dépenses réalisées (1)	E	180 026,13	518 368,22	698 394,35
	Restes à réaliser	F	26 844,80	0,00	26 844,80
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-35 511,36	116 181,69	80 670,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-73 474,39	162 864,67	89 390,28
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-108 985,75	279 046,36	170 060,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	63 780,20	0,00	63 780,20
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-45 205,55	279 046,36	233 840,81

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	55 345,58	27 673,79	83 019,37
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	27 672,79	27 673,79	55 346,58
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-27 672,79	0,00	-27 672,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-27 672,79	0,00	-27 672,79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-27 672,79	0,00	-27 672,79

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Adopté à l'unanimité

**BUDGET – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024****AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 73 474.39 €		- 35 511.36 €	Dépenses 26 844.80 €	+ 63 780.20 €	- 45 205.55 €
				Recettes 90 625.00 €		
FONCT	232 705.20 €	69 840.53 €	116 181.69 €			279 046.36 €

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>279 046.36 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		<b>45 205.55 €</b>
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>233 840.81 €</b>
<u>Ligne 001</u>		<b>108 985.75 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>45 205.55 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0,00 €</b>

Adopté à l'unanimité

**BUDGET – TAUX D'IMPOSITION**

Les taux d'imposition 2024 des taxes directes locales sont reconduits pour l'année en cours :

- Taxe foncière bâti (part communale + part départementale) : 43.52 %, soit : 194 229.76 €
- Taxe foncière non bâti : 61.16 %, soit : 6 360.64 €
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 10.43 %, soit 19 608.40 €

Le produit fiscal attendu pour 2025 est de : 181 790.00 €.

Adopté à l'unanimité

**BUDGET – SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS**

*Les présidents des associations APE école de Ste Cécile (Delphine BLADOWSKI) et Les chasseurs de la St Hubert (Joris MICHEL) ne peuvent s'exprimer sur ce point et se retirent du vote.*

- UNIVERSITE POPULAIRE DU GRAND ALES :	200,00 €
- APE ECOLE DE SAINTE CÉCILE D'ANDORGE :	1.200,00 €
- CLUB DE TAROT :	200,00 €
- ARTISANS BATISSEURS DE PIERRE SÈCHE :	100,00 €
- ASS. DES FAMILLES, VIVADOM :	200,00 €
- ASS. DU CÉFÉDÉ A LA LIGNE VERTE :	200,00 €
- ASS. PAROISSIALE :	700,00 €
- COLLEGE LEO LARGUIER :	300,00 €
- FNACA :	200,00 €
- FNATH :	200,00 €
- L'ATELIER CRÉATIF :	300,00 €
- LA COMPAGNIE AOC :	200,00 €
- LE CENTRE DE VOL A VOILE GARDOIS :	2.100,00 €
- LE TRAIN DE L'ANDORGE EN CEVENNES :	275,00 €
- LES BRIDOULAIRES :	200,00 €
- LES CAMBALUTS – LES ENFANTS DE L'ANDORGE :	200,00 €
- LES CHASSEURS DE LA SAINT HUBERT :	200,00 €
- LES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES DE L'ANDORGE :	200,00 €
- REGROUPEMENT DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES DE STE CECILE D'ANDORGE :	200,00 €
- LES PECHEURS DU HAUD GARD :	100,00 €
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS :	100,00 €
- MAISON DE SANTE SIMONE VEIL DE LA GRAND COMBE :	400,00 €
- MAISON DE SANTE DU COLLET DE DEZE :	200,00 €
- OFFICE INTERCOMMUNAL SPORTS PAYS GRAND COMBIEN :	120,00 €
- ASSOCIATION MA VIE :	200,00 €
- ASSOCIATION GMS TOP FORME :	200,00 €
- DIVERS :	2 305,00 €

Adopté à l'unanimité

**BUDGET – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET BUDGET ANNEXE LOT LE CAZET**

Le budget primitif et son annexe (Lotissement le Cazet) pour l'exercice 2025 s'équilibrent comme suit :

BUDGET principal Commune	DÉPENSES (en euros)	RECETTES (en euros)
Section d'Investissement	363 973.23 €	363 973.23 €
Section Fonctionnement	744 053.84 €	744 053.84 €
<b>Total général</b>	<b>1 108 027.07 €</b>	<b>1 108 027.07 €</b>

BUDGET Annexe Lotissement le Cazet	DÉPENSES (en euros)	RECETTES (en euros)
Section d'Investissement	55 345.58 €	55 345.58 €
Section Fonctionnement	27 673.79 €	27 673.79 €
<b>Total général</b>	<b>83 019.37 €</b>	<b>83 019.37 €</b>

Adopté à l'unanimité

**FINANCES PUBLIQUES – DEMANDE D'UNE SUBVENTION A ALES AGGLOMERATION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS**

La Commune doit réaliser les travaux de sécurisation de la voirie suivants : parapet du pont de la roque. Une demande de fonds de concours sera formulée auprès d'Alès Agglomération. Le montant demandé est de 2 178.00 €, pour un montant des travaux s'élevant à 4 720.00 € HT.

Adopté à l'unanimité

**FINANCES PUBLIQUES – VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX SIVU**

- Syndicat de la ligne verte :  
Participation dédiée au fonctionnement : 1 554.08 € et participation dédiée à l'investissement : 4 572.21 €.
- Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles : 2 900.00 €.
- Syndicat du Rouvergue : 2 672.59 €.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Sainte Cécile d'Andorge, le 4 avril 2025

Le Maire,  
Jacques PÉPIN.

